

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'IAE
du 4 septembre 2001**

Présents:

Mesdames, GOUGUEC, CAMION, WALLART, ROLAND, TATON.
Messieurs , POTTIER, DEFOSSEZ , LEMAN, . DEFER., VANDEWALLE X, OSTER,
LEGRAND..

Excusés:

Mmes HOUSSIER (pouvoir à Madame GOUEGUEC), LOO (pouvoir à Monsieur DEFER),
GALLOIS (pouvoir à Monsieur POTTIER),
Monsieur RUFFIN (pouvoir à M TATON)
Monsieur DE WAGENEIRE (pouvoir à M. LEMAN)
Monsieur MALVACHE (pouvoir à M. DEFOSSEZ)
Monsieur HORENT(pouvoir à Monsieur DEFER),

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte- rendu du CA du 13 juin 2001
- Direction par intérim de l'institut (article 21 des statuts)
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE- RENDU DU CA DU 13 JUIN 2001

Le compte-rendu du conseil de l'IAE en date du 13 juin 2001 est approuvé à l'unanimité.

LA DIRECTION PAR INTERIM DE L'INSTITUT:

Lors du précédent conseil, monsieur le Directeur de l'IAE avait informé le conseil de sa mutation à l'université de Lille.

M POTTIER, président du conseil tient à redire toute l'estime qu'il porte à M DESMULIERS. Il salue l'œuvre que celui-ci a accompli au sein de l'UVHC et de l'IAE, à laquelle il a apporté dévouement et compétence

Il lui souhaite sincèrement de réaliser tous les objectifs qu'il s'est fixé dans son évolution future.

Le conseil prend acte de la démission de M Gérard DESMULIERS.

Selon l'article 21 des statuts, Madame Caty CAMION , en qualité de Directeur adjoint chargé des affaires générales est nommée Directeur par intérim de l'IAE.

Elus en Juin 1998, les membres des collèges enseignants A, B, et AITOSS doivent être renouvelés en Juin 2002, la durée d'un mandat étant de 4 ans.

De nombreux départs dans ces collèges rendent nécessaires des élections pour compléter le conseil, assurer son bon fonctionnement et pouvoir élire un nouveau directeur de l'IAE. Le Président propose d'anticiper les élections générales pour ces trois collèges.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne les étudiants, leur collège doit être complété chaque année. Des élections générales ayant eu lieu en 2001. Des élections partielles sont à envisager pour les étudiants inscrits en DESS et DEA.

Selon les statuts ces élections doivent se dérouler en décembre 2001.

Par conséquent le Président , demande que les modalités du processus électoral soient définies lors du prochain CA.

M POTTIER, président du conseil demande également qu'un conseil soit réuni en janvier, en vue de l'élection du futur président du CA de l'IAE . Les convocations devront partir avant le 9 décembre 2001, puisque son mandat s'achève à cette date.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier de l'IAE :

Le conseil demande que les dates de fin de cours soient précisées ultérieurement..
Le calendrier est voté à l'unanimité.

La taxe d'apprentissage

M le président avait demandé lors du précédent conseil un bilan de la TA.
Au vu des premiers chiffres il constate que la part des versements par les entreprises est en augmentation mais que les collecteurs sont en baisse. Les étudiants n'ont pas relevé le challenge pour améliorer la collecte des entreprises. Ce sera à prévoir dès le mois d'octobre pour la prochaine campagne. Il faudrait créer un « Téléthon de la Taxe d'apprentissage », à savoir deux promesses de versement de T.A. par étudiant. Les entreprises recevront une lettre de confirmation, leur indiquant la marche à suivre, et à retourner à l'IAE.
M LEMAN constate que son entreprise n' a pas été sollicitée pour la T.A

Règlement des examens

Tout étudiant doit pouvoir consulter sa copie d'examen. M Defossez pense que les droits des étudiants doivent être consignés dans les règlements d'examen., ainsi que les modalités de consultation, les coefficients, les règles de composition des jurys.

M Defossez pose également la question des compensations de notes, totales ou partielles en MSTCF.

Mme Camion rappelle que toutes les formations de l'IAE sont professionnelles et donc dérogatoires à la réforme Bayrou, la compensation totale ne leur est pas imputable. Elle souligne aussi que c'est le travail du jury d'obtention du diplôme que de veiller à ce qu'il n'y ait pas de décisions trop rigides et elle propose de questionner le réseau des IAE à ce sujet.
Les règlements des examens seront examinés au prochain conseil.

Décision Modificative Budgétaire :

Cf le tableau présentant les DBM.

Une DBM de rattachement d'un montant de 72.774 francs (11.094,33 euros)

Et une DBM de report de 220 500 francs (33 622.63 euros) sont présentées.

Ces fonds sont affectés à des dépenses de fonctionnement (fournitures, publications) et d'équipement , à l'achat de puces électroniques permettant l'ouverture des salles informatiques. Ces investissements s'inscrivent dans une volonté d'ensemble d'utilisation de l'outil informatique au niveau des formations et de l'administration de l'IAE. Les puces seront confiées aux étudiants de l'IAE. Un règlement très strict sera élaboré concernant leur gestion qui sera confiée aux étudiants et sous leur responsabilité.

La DBM est votée à l'unanimité.

Salles informatiques pour les étudiants :

L'accès aux salles informatiques pour les étudiants reste difficile, le départ d'un technicien informatique, non remplacé à ce jour, risque de détériorer davantage la situation . Il ne reste qu'un seul technicien sur le site des Tertiales.

Le C.A constate que les termes de la motion votée le 5 février 2001 restent d'actualité et que la situation s'est aggravée.

Une motion est déposée par le C.A auprès du président de l'Université .

Frais d'inscription en DESS Gestion du Patrimoine (GDP)

Les frais proposés pour le DESS GDP sont pour :

- une demi-année :
en Formation Continue / Entreprise : 36 012.04 francs (soit **5 490 euros**)
en Formation Continue / Individuel : 21 646.58 francs (soit **3 300 euros**)

- une année
en Formation continue / individuel : 18 038.82 francs (soit **2 750 euros**)

Ces frais sont votés à l'unanimité

Mutation du personnel AITOSS à l'IAE.

Suite au départ de mme LOO, agent administratif titulaire, le poste de secrétaire pédagogique de l'IUP n' a pas été remplacé.

Mme Camion fait le point sur les postes AITOS de l'IAE (4 départs et 2 arrivées ce jour) et explique que les mouvements de postes AITOS sont extrêmement complexes et difficiles à anticiper. Elle estime néanmoins que ce poste mériterait bien d'être attribué à un SASU, car la nature du travail demandée correspond à ce profil. Il n'en demeure pas moins que l'IUP ne peut fonctionner sans une personne . La situation est urgente et grave.

Une motion est déposée par le C.A auprès du président de l'Université .

**LE PROCHAIN CONSEIL SE TIENDRA LE MARDI 16 OCTOBRE 2001 à 18 HEURES.
Textes des deux motions en documents joints**